PEDT
Projet **ED**ucatif de
Territoire

Chazelles - Gumières

PROJET PARTENARIAL

(Version 2.0 du 23 juin 2016)

Méthodologie de travail retenue

Une première ébauche du Projet Educatif de Territoire a été présentée par l'ensemble des partenaires territoriaux aux autorités de tutelle le 14 janvier 2014. Validé par ces dernières, le projet déclinant une organisation « atypique », il fut convenu de dresser un bilan de sa mise en œuvre au bout de deux années de fonctionnement et d'expérimentation, le cas échéant, d'y apporter les correctifs nécessaires.

Depuis le mois d'octobre 2015, le comité de pilotage a été réactivé. Fort d'une vingtaine de membres, panel représentatif de toutes les sensibilités partenariales (parents d'élèves, associations, bénévoles, élus, professionnels), le COPIL a travaillé en deux temps :
- une première phase a permis l'élaboration et le dépouillement d'une enquête-qualité auprès de l'ensemble des usagers du dispositif. Les résultats ont été largement diffusés.
- une seconde phase a consisté à analyser les résultats de l'enquête afin d'apporter les aménagements nécessaires au projet initial.

L'ensemble des conclusions de chaque séance de travail a été transmis régulièrement à tous les membres du COPIL, ainsi qu'aux responsables institutionnels (Mairie, SICHAGU, IEN).

Les pages qui suivent présentent ainsi le bilan de ces deux années ainsi que les aménagements décidés par les partenaires pour répondre aux limites ou difficultés identifiées.

Le comité de pilotage du PEDT.

SOMMAIRE

Méthodologie de travail retenue

Introduction

1- Bilan de l'enquête-qualité

1-1 Quelques données très représentatives

1-2 Les aspects les plus remarquables
- Les horaires
- La réponse aux besoins des enfants
- Les conditions de travail des personnels

2- Propositions d'aménagements

2-1 Un rééquilibrage du temps d'enseignement

2-2 La pause méridienne : clé de voute du dispositif

2-3 La construction d'une culture commune et de référents éducatifs partagés

3- Préconisations et méthodologie de travail à venir

3-1 Construire et réguler en équipe partenariale

3-2 La co-formation : un outil au service du projet

3-3 Le cadre d'accueil : un projet immobilier qui relève les défis de l'école rurale du XXI siècle

3-4 Les conditions de faisabilité du projet

Conclusion

Annexes

Introduction

Cette deuxième version du PEDT vient compléter et ajuster la première version du 14 janvier 2014. Elaborée selon des modalités de travail en partenariat mises en œuvre de longue date sur notre territoire rural[1], elle vise à préciser les objectifs et orientations retenus par les acteurs éducatifs du territoire. Elle repose pleinement sur le principe de **co-éducation** dans une logique de responsabilité partagée par l'ensemble des adultes de la communauté éducative : parents, professionnels, élus, bénévoles.

Au-delà du cadre fonctionnel, qui ajuste les modalités de mise en œuvre en terme d'emploi du temps, de gestion matérielle et de construction d'outils de pilotage, cette seconde version du PEDT clarifie davantage le cadre d'intervention en tenant compte des deux premières années d'expérimentation. Divers aménagements sont ainsi proposés, visant à améliorer la qualité de la réponse aux besoins des enfants accompagnés par la communauté éducative ; une attention particulière et des moyens fonctionnels spécifiques seront désormais mis en œuvre afin de répondre à cette exigence. Une attention particulière sera accordée à l'articulation des différents temps de la journée de l'enfant qui prendront davantage en compte la spécificité des publics accueillis : la majorité des enfants fréquentant l'école dans le cadre d'une journée continue, les temps de « ressourcement » sur temps scolaire et durant la pause méridienne seront structurés de manière à ce que l'organisation du temps et des activités pédagogiques et éducatives puisse profiter pleinement aux apprentissages des enfants[2].

Ce qui apparaît également dans le travail qui a été conduit entre les partenaires au sein du COPIL, c'est l'importance de partager une culture commune entre l'ensemble des acteurs éducatifs qui permette de s'entendre sur des objectifs partagés. Loin d'être évident, cette réalité ne se décrète pas mais elle se construit dans un **processus** long qui implique chacun. On s'attachera donc à soutenir ce processus par la contribution, notamment, de diverses ressources externes en mesure d'aider les acteurs du territoire à définir des référents éducatifs partagés.

1 *On consultera utilement les propos liminaires de la première version ainsi que ces annexes.*
2 *Cf « Circulaire de rentrée 2016 » n°016-058 du 13-4-2016 parue au Bulletin Officiel du 14 avril 2016.*

1- Bilan de l'enquête-qualité

1-1- Quelques données très représentatives

L'enquête-qualité[3] a été conçue et diffusée auprès des familles début 2016. Sur 70 questionnaires distribués, 50 ont été renseignés : 45 par les familles et 5 par les professionnels. Les données ainsi recueillies sont donc plutôt bien représentatives et relativement exhaustives au regard du nombre d'enfants accueillis à l'école (63 au moment de l'enquête). On peut noter que certaines familles qui scolarisent l'ensemble ou une partie de leur fratrie à l'école n'ont pas forcément renseigné un questionnaire par enfant. Ainsi, globalement, chaque famille a pu s'exprimer sur la mise en œuvre du Projet Educatif de Territoire durant les deux dernières années.

La volonté des concepteurs de l'enquête était de recueillir aussi bien l'avis des **adultes** que celui des **enfants**. Les résultats montrent que ce choix était pertinent dans la mesure où l'on constate que les résultats diffèrent sensiblement d'un item à l'autre. Ainsi, on peut dire que si les parents ont davantage répondu à l'enquête à travers le prisme de l'organisation familiale tributaire en particulier du rythme professionnel des adultes, les enfants ont, quant à eux, privilégié des réponses liées à leur vécu à l'école. Bien entendu, ce constat augmente en fonction de l'âge des enfants : la différence des réponses avec les parents, moindre en cycle 1, se creuse davantage en cycle 3.

Le questionnaire était **anonyme**, afin de permettre l'expression libre des personnes consultées. Ce choix a en effet joué pleinement son rôle : les remarques recueillies furent nombreuses et bien argumentées comme en témoigne la synthèse des résultats. Revers de la médaille : un analyse plus fine en fonction du profil des familles n'a pas été possible. La compréhension des réponses en fonction de la particularité des situations est donc difficile . Un travail différent devra donc être conduit ultérieurement (type entretiens individualisés) si l'on souhaite ajuster plus finement les réponses et les modalités d'accompagnement à la réalité du public accueilli.

Le traitement des réponses fait apparaître une grande différence d'appréciation entre **usagers** et **professionnels** : ces derniers ont en effet davantage renseigné les rubriques au regard de leurs conditions de travail -fortement modifiées et impactées par le mise en œuvre des nouveaux rythmes- qu'à travers la question de la réponse aux besoins des enfants. Il convient donc de relativiser ces réponses au plan des besoins, tout en prenant en compte les remarques faites dans le cadre d'une amélioration des conditions d'exercice, gage d'une réelle qualité au service des enfants et des familles.

Pour davantage de détails, en termes quantitatifs ou qualitatifs, on pourra utilement consulter l'ensemble des résultats de l'enquête dans la « Synthèse des résultats » réalisée par le COPIL[4].

3 *Cf annexe n°1 « Enquête PEDT : Les rythmes scolaires à Chazelles et Gumières, où en est-on ? »*
4 *Cf annexe n°2 « Synthèse des résultats » de l'enquête*

1-2- Les aspects les plus remarquables

Au-delà de l'ensemble des remarques recensées lors du dépouillement des résultats, nous ne retiendrons ici que les principales qui ont une incidences directe sur l'adaptation du Projet Educatif de Territoire, tel qu'il avait été défini en janvier 2014.

Globalement, si les résultats de l'enquête sont plutôt positifs et en adéquation avec la volonté initiale des partenaires à créer un outil au service des enfants et des familles, les remarques qualitatives apportées par les familles sont riches d'enseignement et convergent avec les constats effectués par les professionnels et les bénévoles en charge de la mise en œuvre quotidienne du PEDT.

✓*Les horaires*

Le principe du format actuel, mis en place il y a deux ans, à partir d'une logique de réponse aux besoins des enfants sur la base d'études chronobiologiques réalisées dans des écoles du département du Nord, n'est pas remis en cause : 5 matinées identiques - pause méridienne – temps d'enseignement en fin d'après-midi.

Les horaires doivent être au service des besoins de l'enfant. Bon nombre de remarques font état d'une **matinée trop longue**, trop fatigante pour les élèves. A noter que ces remarques concernent aussi bien les familles concernées par un retour à domicile du temps de midi -des parents parlent alors d'une perte d'appétit- que pour des enfants qui sont accueillis toute la journée à l'école. Plusieurs aspects sont ainsi à prendre en compte devant ce constat : raccourcir, le cas échéant, la durée de la matinée, structurer autrement cette dernière en pensant différemment les pauses en son sein, reconsidérer le temps de repas en concevant différemment le temps du petit déjeuner notamment (éducation nutritionnelle).

C'est plutôt un travail sur la qualité des différents temps qui doit être effectué, afin de permettre une articulation efficiente entre les différents temps dans la journée de l'enfant.

✓*La réponse aux besoins des enfants*

Si l'organisation générale n'est pas mise en cause, force est de constater qu'à l'occasion de l'élaboration du PEDT, nous avions commis une erreur d'appréciation sur le postulat de départ : en effet, peu de familles profitent du temps de la pause méridienne pour structurer un temps familial reposant : la plupart des enfants participent aux TAP -qu'ils mangent à domicile ou restent à la cantine. Quelques enfants effectuent même la journée continue, toute la semaine, de 7h le matin jusqu'à 18h30 le soir, après la garderie. Cette **fréquentation importante de l'espace scolaire** par bon nombre d'enfants, nécessite de travailler à une articulation plus structurée des différents temps de la journée en prenant en compte la fréquentation importante des TAP fortement plébiscités par les familles : en ce sens, nous constatons que les activités éducatives répondent pleinement aux principes d'ouverture culturelle et de

socialisation décidés par les partenaires lors de l'élaboration du PEDT.

Le temps de la pause méridienne doit être structuré de manière à ce qu'il puisse proposer de vrais moments de repos ; les lieux et les groupes d'enfants doivent être organisés pour les rendre viables.

✓*Les conditions de travail des personnels*

La réussite d'un tel dispositif repose sur la volonté des partenaires à vouloir agir dans une direction commune autour d'objectifs partagés. Mais cela ne suffit pas. Il faut également que les acteurs du quotidien, professionnels, parents, bénévoles soient en mesure de mettre en œuvre le projet. Aujourd'hui, il existe des **difficultés fonctionnelles** auxquelles il faut trouver des réponses. L'organisation des emplois du temps des professionnels qui ont les enfants à charge à tour de rôle et en continu ne permet pas une concertation régulière. Les temps de préparation conjoints, enseignants-animatrices, sont insuffisants. Les dispositifs d'aide et d'accompagnement des professionnels sont inexistants ou trop ponctuels. Il existe, uniquement pour des situations d'urgence, en fonction de situations d'urgence à traiter mais sans que ne soit traitée la question du projet général ou des orientations éducatives et pédagogiques à mettre en œuvre.

L'organisation générale du dispositif, son pilotage et la construction d'outils d'aide à la mise en œuvre doit être repensée afin de permettre aux professionnels de travailler davantage la dimension qualitative. Le rôle de la « Cellule de veille et de régulation[5] » est ainsi à questionner…

Ainsi, ces constats, dont toutes les nuances apparaissent très nettement dans les résultats de l'enquête menée auprès des usagers au printemps, nous amènent à reconsidérer certains aspects de l'organisation actuelle.

5 *Cf page 3 du projet partenarial du 14 janvier 2014*

2- Propositions d'aménagements

2-1- Un rééquilibrage du temps d'enseignement

Chacun s'accorde à dire que le format actuel -bloc de 5 matinées identiques- est positif : il offre une **régularité** de travail sur l'ensemble de la semaine et permet de disposer d'un temps suffisant pour structurer les apprentissages alors que chaque enfant est réceptif. De même, le temps dédié à la classe en fin d'après-midi est intéressant au plan de la mobilisation cognitive, lorsque les enfants ont pu bénéficier d'un réel temps de repos lors de la pause méridienne : exemples des cycles 1 qui peuvent effectuer leur sieste à l'école ou des élèves qui se reposent à leur domicile en cycle 3. Il est toutefois un peu court lorsque le temps de passage TAP / activité pédagogique demande un moment d'adaptation trop long : en cycle 2, l'excitation générée par certaines activités ne permet pas toujours une mobilisation rapide des élèves sur les apprentissages.

Une diminution de la matinée est donc actée par les partenaires au profit de l'après-midi. De 4h, les **matinées** passent à **3h30** (8h30-12h) et chaque **après-midi** conserve un format identique avec **1h30** d'enseignement (15h-16h30) après la pause méridienne et le temps de TAP.

Reste la question du **mercredi.** La demi-heure libérée ne peut être raisonnablement répartie sur les 4 autres journées ; après consultation des familles, les partenaires décident donc de conserver un format à 4h en finissant le mercredi à 12h30, l'après-midi étant libéré pour la majorité des enfants de l'école.

Répartition hebdomadaire des horaires					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Garderie	7h-8h30	7h-8h30	7h-8h30	7h-8h30	7h-8h30
Classe	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h30	8h30-12h	8h30-12h
Pause méridienne (repas-repos)	12h-14h	12h-14h	12h-14h	12h-14h	12h-14h
TAP	14h-15h	14h-15h		14h-15h	14h-15h
Classe	15h-16h30	15h-16h30		15h-16h30	15h-16h30
Garderie	16h30-18h30	16h30-18h30		16h30-18h30	16h30-18h30

2-2- La pause méridienne : clé de voute du dispositif

Dès l'origine du projet, les partenaires se sont ralliés au principe d'un dispositif en adéquation avec les **rythmes chronobiologiques** de l'enfant. A cet effet, le temps méridien est conçu comme un temps de repos suivi d'activités ludo-éducatives. L'activité cognitive arrivant davantage en milieu d'après-midi, lorsque le pic d'attention est a son meilleur niveau.
Ce **principe est réaffirmé** par le COPIL. Un travail a été mené pour trouver des modalités d'organisation plus opérantes et en adéquation avec la volonté initiale. Pour répondre à la fatigue et l'excitation actuellement constatés chez certains enfants, plusieurs niveaux d'actions ont été privilégiés.

• Le réajustement des horaires, comme présenté ci-dessus.

• La réorganisation du temps du repas en lien avec l'aubergiste : un système de départ différé entre cycle 1 et cycles 2/3 sera mis en place à la rentrée de 2016. Cela permettra un temps de restauration en adéquation avec l'âge des enfants et un temps de récréation pour les plus grands juste avant le temps du repas.

• La mise en œuvre d'un temps de repos obligatoire pour tous : sieste, lecture ou écoute d'histoires, entre le temps du repas et les TAP.

• L'aménagement des locaux de manière à rendre ce temps de repos méridien efficient.

• Une organisation de l'encadrement et de la surveillance qui tienne compte de ces besoins de repos tout en permettant un accompagnement adapté à l'âge des enfants accueillis.

• La poursuite du travail de formation et d'éducation à la responsabilité des enfants, parallèlement à la réécriture du règlement intérieur de l'école qui permette des temps d'autonomie, notamment pour les enfants les plus âgés.

2-3- La construction d'une culture commune et de référents éducatifs partagés

Si le principe d'un PEDT basé sur le rythme chronobiologique des enfants fait consensus, la définition de principes éducatifs partagés, base d'une **co-éducation** efficace, est loin d'être évidente. La diversité des acteurs et des modes de fonctionnement familiaux, ne permet pas de s'entendre sur des axes éducatifs évidents et communs pour tous. Le PEDT doit donc permettre la mise en œuvre d'un **processus de construction** d'une culture commune et de référents éducatifs partagés.

Pour être opérant, ce processus doit pouvoir être mise en œuvre à plusieurs niveaux :

• Au niveau partenarial, il doit être régulièrement soutenu par un travail régulier de réflexion du COPIL ; une visite épisodique des objectifs ou orientations éducatives à l'occasion d'un retour sur une enquête n'est pas suffisant ; ce travail doit être plus régulier et alimenter la réflexion partenariale tout au long de l'année. Un échéancier et un programme de travail sera élaboré en ce sens.

• Au niveau des familles, des moyens spécifiques doivent pouvoir être organisés pour les aider à construire des cadres éducatifs partagés : des outils, des espaces ou structures ressources pourront être proposés dans le cadre du PEDT afin d'aider l'élaboration de cadres éducatifs en adéquation avec les orientations du projet territorial. Les acteurs locaux pourront s'appuyer sur les ressources du territoire mais également sur les institutions, professionnels ou associations complémentaires de l'école en mesure de proposer des services adaptés. C'est la question du « troisième-lieu »…

• Au niveau des professionnels, l'écriture du Projet d'Ecole d'une part et du Projet d'Animation de l'autre, doit permettre de décliner de manière opérationnelle les orientations du PEDT en adéquation avec les orientations ministérielles. Ce travail doit être articulé pour être pertinent et complémentaire.

3- Préconisations et méthodologie de travail à venir

La volonté de construire un projet éducatif de territoire existe et poursuit ainsi une longue tradition de coopération entre les deux communes de Chazelles / Lavieu et de Gumières[6].
La mise en œuvre fonctionnelle du PEDT, durant ces deux dernières années, a mobilisé beaucoup d'énergies de la part de l'ensemble des acteurs. Au-delà du changement d'habitudes que cela a nécessité chez chacune et chacun, la mise en place fut chronophage. Les communes de nos deux villages ne sont pas financièrement riches : le travail repose ainsi sur la volonté de chaque acteur de consacrer une part de son temps, à titre bénévole, à l'élaboration du bien commun.
Il importe donc, pour structurer et rendre efficace ce travail collégial, de se doter d'outils à la hauteur des enjeux…

3-1- Construire et réguler en équipe partenariale

Certains outils de gestion sont aujourd'hui opérants et permettent une gestion effective des activités de la journée. D'autres doivent être affinés ou mis en place afin de favoriser une réflexion régulière au service d'une action cohérente.
Une attention toute particulière devra être consacrée à la mise en œuvre d'une organisation des ressources humaines qui favorise l'élaboration et la régulation croisée des projets pédagogiques et éducatifs. Plusieurs axes de travail, non exhaustifs, peuvent d'ores et déjà être retenus :

- La tenue, une fois par période au moins, du Comité de Pilotage (COPIL), dans sa dimension de veille et de régulation. C'est à cette occasion que pourront être définis les projets partenariaux à mener et que pourra être conduite la réflexion autour de thématiques identifiées en mesure d'assoir une culture éducative commune. Si besoin, et pour favoriser la présence de chaque professionnel notamment, l'interruption ponctuelle de certains services périscolaires pourra être décidée.

- L'organisation régulière (deux à trois fois par période) de temps de concertation de l'équipe éducative en mesure de favoriser la coordination générale du dispositif. Lors de ces moments de travail technique, des personnes-ressources pourront être sollicitées afin de gagner en qualité et en efficacité fonctionnelle.

- La poursuite de la création d'outils de régulation et de communication qui rendent lisible l'organisation et la démarche à l'œuvre au sein du dispositif du PEDT. On peut citer la fiche de semaine, le livret d'accueil, l'organigramme, le Document Unique de Délégation, les formulaires de liaison, le règlement intérieur de l'école…

6 *Cf « Propos liminaires » du projet interpartenarial du 14 janvier 2014*

3-2- La co-formation : un outil au service du projet

La construction de référents partagés suppose la participation conjointe de chaque acteur à un processus de formation au service du projet collectif. L'évolution de la société en générale, la diversité des publics ou des typologies familiales sur notre territoire en particulier, les modifications administratives ou juridiques régulières de notre cadre d'action, l'évolution des techniques de communication, bref la nécessité de comprendre et de s'adapter aux enjeux actuels, impose que les acteurs du PEDT puissent régulièrement se former.

• Le premier principe est celui de la **mutualisation des compétences** sur notre territoire. Les expériences et les parcours individuels sont autant de richesses et ressources à valoriser. Ils devront être clairement identifiés et mis en valeur au service de la co-formation. Des temps de partage ou mise à disposition de ces compétences pourront être organisés pour favoriser leur diffusion auprès du plus grand nombre.

• Le deuxième principe est celui de l'élaboration d'un **plan de formation pluriannuel** qui s'appuie :
- sur les ressources déjà existantes au plan institutionnel (Education Nationale, CG42, Association des Maires de France, Associations partenaires de l'école…) en tentant de les articuler par le biais de conventions de formation pluripartite.
- sur les ressources de partenaires professionnels experts dans les domaines pédagogique, éducatif, social ou médical.

• Le troisième principe est celui de la **territorialité** : la spécificité de notre ruralité est à prendre en compte et à valoriser, au-delà des limites de nos deux communes. Aussi, autant que possible, la formation doit être pensée, construite et proposée de façon élargie en lien avec les communes et écoles voisines qui présentent des problématiques similaires aux nôtres.

3-3- Le cadre d'accueil : un projet immobilier qui relève les défis de l'école rurale du XXI siècle

L'école de nos villages a connu une évolution notable depuis les années 2000. Classe unique accueillant sept élèves en 1997, « sauvée » par le moratoire sur les classes rurales, elle compte aujourd'hui trois classes pour une soixantaine d'élèves. Durant toutes ces années, l'aménagement des classes restait suspendu à l'évolution des effectifs. Les bâtiments ont été organisés avec l'existant sans véritable projet immobilier permettant l'adaptation de l'outil de travail aux modalités d'organisation d'une école moderne ancrée dans le XXI siècle. A de nombreuses reprises, les difficultés matérielles, de circulation ou d'inadaptation des locaux furent pointées[7].

Les effectifs sont stabilisés depuis plusieurs années et se situent dans une fourchette allant de 50 à 60 enfants. Par ailleurs le développement du parc locatif sur les deux communes assure un « turn-over » des familles qui permet le renouvellement de la population scolaire en âge primaire. Enfin, la mise en œuvre d'un Projet Educatif de Territoire ambitieux développe une offre de service rare et attractive en milieu rural, ce qui devrait maintenir voir amplifier cette tendance.

7 *Cf compte-rendus de visite des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN) ou des Conseils d'Ecole.*

Une adaptation à très court terme est nécessaire. Certains locaux doivent être repensés afin de faciliter la vie quotidienne et adapter à minimum l'outil au projet qui nous anime.

3-4- Les conditions de faisabilité du projet

On le voit, il importe donc aujourd'hui de s'attacher à la conception d'un projet immobilier adapté à la réalité du fonctionnement de notre espace scolaire tout en anticipant les évolutions à venir : au-delà de l'espace « enfance & adolescence », comment penser la question de l'inter-génération, de la mutualisation des compétences au sein d'un espace ressource, de l'accueil des populations autour d'un « troisième lieu » accessible ?

Cette réflexion, qui dépasse la réponse aux besoins de nos deux communes, est suffisamment novatrice et exemplaire pour être conduite dans un cadre plus élargi (entité territoriale à définir) en mobilisant notamment des ressources techniques adaptées au projet (programmiste, architecte, maitrise d'œuvre…). Elle s'appuie nécessairement sur une étude et un partage des coûts dans le cadre d'une réflexion avec les pouvoirs publics. Il importe donc que l'ensemble des acteurs mettent en place une méthodologie de travail et de concertation spécifique à ces dimensions financières et à la hauteur des enjeux territoriaux.

Dans l'attente de la finalisation de ce travail conséquent, le fonctionnement du PEDT ne peut engendrer de charges financières directes et indirectes supplémentaires pour les communes, dont les budgets sont déjà très fortement impactés par la mise en œuvre du dispositif. La recherche concertée d'économies ou financements connexes fera l'objet d'un travail régulier au sein du COPIL dans le cadre de la « commission finances », auquel seront associés et sensibilisés les acteurs de terrain sur les bases du budget prévisionnel 2016.

Conclusion

Les travaux conduits par le COPIL cette année montrent que le PEDT, tel qu'il avait été conçu en 2014, reste une base pertinente et adaptée aux réalités de nos communes. L'expérimentation conduite ces deux années scolaires a permis de mesurer plus finement les effets produits dans la réponse aux besoins des enfants. Si des adaptations sont nécessaires, le bilan général est plutôt positif et la cohérence générale du dispositif n'est pas mise en cause.

Il convient donc aujourd'hui de se doter d'une structure plus solide au plan opérationnelle tout en renforçant et en asseyant ce dispositif sur une réalité locale qui tend à évoluer dans le cadre de la réforme territoriale.

Les partenaires s'engagent donc poursuivre le travail entrepris et œuvrer, chacun et chacune dans sa fonction, pour permettre au projet collectif de relever le défi éducatif, fondation de la société de demain…
A l 'échelle de notre territoire, à taille humaine, ce n'est pas une utopie : c'est possible !

Annexes

✓ 01-Projet Educatif de Territoire – Version n°1 du 14 janvier 2014

✓ 02-Enquête « Le PEDT à Chazelles et à Gumières : où en est-on ? »

✓ 03-Synthèse de l'enquête auprès des familles

Avenant au PEDT, validé le 23 juin 2016.

Pour les parents d'élèves,
Mmes CLAVELLOUX, MONTCEL, ALVES PEREIRA

Pour la commune de GUMIERES,
le maire, Bruno JACQUETIN

Pour la commune de CHAZELLES / LAVIEU,
le maire, Christiane BRUN-JARRY

Pour le SICHAGU,
le président, Bruno LOUBATIERE

Pour l'école publique de GUMIERES,
le directeur, Vincent DEFOUR